

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le lundi 7 décembre 2020 à 19h au Centre des Loisirs, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT EN COUR AVANT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE QUI POSSÈDE UNE LARGEUR D'ENTRÉE CHARRETIÈRE DE 8 MÈTRES

LOT # 4 847 530
58, RUE MARIETTE-DALLAIRE
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

- ARTICLE 3.5.2.4.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LA LARGEUR MAXIMALE DES ENTRÉES CHARRETIÈRES POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE EST DE 7 MÈTRES. POUR CE DOSSIER, LA LARGEUR MAXIMALE DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE SERA DE 8 MÈTRES.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 6 décembre à dq@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 19^e jour de novembre deux mille vingt



Signé : 
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le dix-neuvième jour de novembre 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de novembre deux mille vingt.

Signé : 
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier